ESSAI

SUR.

L'HISTOIRE DES ARABES.

F

ESSAI

SUR

I MM 3/1

L'HISTOIRE

DES ARABES

AVANT L'ISLAMISME.

PENDANT L'ÉPOQUE DE MAHOMET,

et jusqu'à la réduction de toutes les tribus sous la loi musulmane,

PAR

A. P. CAUSSIN DE PERCEVAL,

PROFESSEUR D'ABABE AU COLLÉGE DE FRANCE ET A L'ÉCOLE SPÉCIALE DES LANGUES ORIENTALES VIVANTES.

TOME TROISIÈME.

1650-331 XX-6331

PARIS,

LIBRAIRIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES.

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT,

RUE JACOB, 56.

1848.

Wey

ESSAI

SUR

L'HISTOIRE DES ARABES.

LIVRE VIII.

L

MAHOMET.

J'avais conduit, dans le livre III, l'histoire de la Mekke jusqu'à l'époque même où je viens d'amener celle de Yathrib dans le livre précédent. Ces deux histoires, que je vais continuer dans ce huitième livre, n'en forment plus maintenant qu'une seule, dont l'intérêt principal se concentre sur Mahomet. Le développement graduel de l'islamisme sera le lien qui rattachera successivement à mon récit, en les reprenant au point où je les ai laissées, les autres histoires particulières des diverses fractions du peuple arabe.

L'islamisme se répand à Yathrib parmi les Aus et les Khazradj.

Des douze personnages qui vinrent de Yathrib à Premier scrment la Mekke au temps du pèlerinage, en la onzième III.

année ¹ depuis la mission de Mahomet (avril 621 de J. C.), deux appartenaient à la tribu d'Aus et à la famille d'Abd-el-Achhal, et dix à la tribu de Khazradj. Parmi ces derniers, on distinguait Açàd, fils de Zorâra; Auf et Moâdh, fils d'Afrâ ², tous trois de la branche de Naddjâr, de laquelle était issue la bisaïeule de Mahomet, Solma, femme de Hâchim; Râfì, fils de Mâlik, descendant de Zorayk; Abbâs, fils d'Obâda, fils de Thàlaba, fils de Mâlik, fils.... d'Adjlân ³; et Obâda, fils de Sâmit, l'un des Kawâkil.

Mahomet eut avec eux, sur la colline Acaba, une conférence dans laquelle il reçut leur serment d'obéissance à sa personne et de fidélité à sa religion. C'est ce que les historiens nomment le premier serment d'Acaba. On donne la qualification d'Acabi 4 à ceux qui le prêtèrent. Ils jurèrent de n'adorer qu'un seul Dieu, de ne point dérober, de ne pas tuer leurs enfants, de ne commettre ni adultère ni fornication, de s'abstenir de propos calomnieux, d'être dociles à tout ce que le prophète leur commanderait de juste. « Si vous manquez aux devoirs que « vous venez d'accepter, leur dit Mahomet, Dieu « vous punira ou vous pardonnera, suivant sa vo-

¹ Voy. tom. I, p. 409, note 2, et p. 411, note 3.

² Afrâ était leur mère ; leur père se nommait Hârith. (Sirat-erraçoul, f. 70.)

³ La généalogie de cet Abbâs confirme le sentiment que j'ai adopté sur l'âge de Mâlik , fils ... d'Adjlân.

⁴ On désigne aussi par cette épithète ceux qui prêtèrent le second serment d'Acaba, dont il sera parlé plus loin; de même qu'on appelle Bedri les Musulmans qui prirent part au combat de Bedr.